

CONTROLE SANITAIRE DE LA QUALITE DE L'EAU DES PISCINES

prévu par les articles L. 1332-1 à 9 et D. 1332-1 à 13 du code de la santé publique, l'arrêté du 7 avril 1981 et l'arrêté préfectoral du 26 avril 2018

PIM.BONNEUIL
BONNEUIL-SUR-MARNE

Prélèvements effectués le : 26/09/2022

Prélèvements, mesures de terrain et analyses effectués pour l'ARS-DD94 par le Laboratoire CARSO

Liste des destinataires :
MAIRIE DE BONNEUIL SUR MARNE
PISC. BONNEUIL S/MARNE

Paramètres	Unités	Références de qualité*	Limites de qualité*	Signification	GRAND BASSIN	PETIT BASSIN
					Résultats	Résultats
Température de l'eau	°C	33°C**	36°C**	Une température supérieure à 36°C présente un risque pour la femme enceinte.	29,8	31,5
Transparence	sans objet	-	-	Une transparence mauvaise présente un risque de sécurité du baigneur.	Bonne	Bonne
pH	unité pH	-	6,9 à 7,7	Il agit sur la désinfection et sur le confort du baigneur.	7,5	7,4
Chlorures	mg/L	250	-	Produit de dégradation du chlore. Une valeur supérieure à 250 mg/L peut traduire un renouvellement insuffisant de l'eau.	240	230
Stabilisant	mg/L	-	75	Il limite la dégradation du chlore sous l'effet des UV.	0	0
Chlore disponible	mg(Cl ₂)/L	-	2 à 5	C'est le désinfectant de l'eau en présence de stabilisant.	<i>non mesuré</i>	<i>non mesuré</i>
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-		2,3	2,5
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	Désinfectant de l'eau en l'absence de stabilisant. Non mesuré si le stabilisant est supérieur à 20	2,1	2,2
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	-	0,4 à 1,4	Non mesuré lorsque le stabilisant est supérieur à 20.	0,93	1,09
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	-	0,6	Si cette valeur est trop élevée, l'eau est irritante pour les muqueuses, les yeux et les voies respiratoires.	0,2	0,3
Carbone organique total	mg(C)/L	5	-	Matière organique dans l'eau. Une valeur élevée traduit un renouvellement insuffisant de l'eau.	2	3
Trihalométhanes	µg/L	100	-	Produit des réactions entre le chlore et la matière organique. Dangereux en cas d'inhalation importante et répétée pendant une longue période.	<i>non mesuré</i>	149
Entérocoques	n/(100mL)	-	0	Germes témoins, indicateurs de contamination fécale récente.	0	0
Germes à 36°C	n/mL	100	-	Germes d'origine environnementale ou humaine, indicateurs d'un mauvais fonctionnement du traitement de l'eau.	0	0
Pseudomonas aeruginos	n/(100mL)	-	0	Germes d'origine environnementale, indicateurs de la survie des germes pathogènes dans l'eau.	0	0
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	-	0	Germes témoins indicateurs de risque de contamination interhumaine.	0	0

* Seuils (applicables pour des bassin d'eau douce) à ne pas dépasser (limites) ou indicateur de dysfonctionnements sans impact direct sur la santé (références)
 ** Seuils applicables aux baignades à remous uniquement

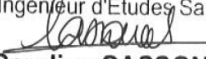
CONCLUSION(S) SANITAIRE(S) :

GRAND BASSIN : L'eau du bassin est conforme aux exigences de qualité définies par la réglementation en vigueur.

PETIT BASSIN : L'eau du bassin est conforme aux limites de qualité mais ne satisfait pas aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur.

Les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés de manière visible pour les usagers (article D1332-12 du code de la santé publique)

mercredi 19 octobre 2022
 P/ La Directrice générale de l'ARS,

Agence régionale de santé Ile-de-France
 Pour le Directeur de la Délégation
 départementale du Val-de-Marne
 L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Caroline CASSONNET